

# Charte de développement durable

Pour un territoire vivant, résilient  
et résolument durable.

→ Ce document constitue une charte  
d'engagement politique qui a pour objectif  
de formaliser la vision et la stratégie de  
développement durable de la commune de  
Collonge-Bellerive.



# Préambule

→ La commune de Collonge-Bellerive jouit d'un panorama et d'un cadre de vie de grande qualité. L'armature équilibrée de son territoire qui bénéficie d'une forte présence de milieux naturels et agricoles lui confère une identité régionale authentique.

Cet équilibre demande néanmoins à être préservé et renforcé. Au-delà des questions d'aménagement et de conservation du paysage, **il s'agit désormais d'envisager le territoire dans l'intégralité de ses composantes, en se tournant vers l'avenir.**

Les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et les écosystèmes, mais aussi sur les cycles naturels et leur interdépendance avec la société sont à la fois décisifs et inédits. Alors même que le Conseil d'État<sup>1</sup> réitère ses engagements en matière de politiques publiques pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ; **les communes - leviers incontournables pour appréhender ces défis - sont invitées à repenser leurs modèles de développement territorial en mobilisant des stratégies plus sobres et plus durables.**

À l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable tenu à New York en septembre 2019, les dirigeants mondiaux se sont engagés à faire de la prochaine décennie une « Décennie d'action » en faveur du développement durable.

Dans cette trajectoire, tous les acteurs de la société sont invités à se mobiliser. À l'échelle mondiale, en assurant un plus grand leadership, davantage de ressources et de solutions ; à l'échelle locale, en intégrant les transitions nécessaires dans les politiques, les institutions et les mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et enfin, à l'échelle individuelle, en encourageant une mobilisation citoyenne active<sup>2</sup>.

À la lumière de ces grands défis, et au regard des multiples initiatives entreprises par les autorités communales au cours de ces dix dernières années, qui auront permis de bâtir les fondations d'un engagement certain pour le développement durable, **la commune de Collonge-Bellerive inscrit désormais cette thématique comme enjeu majeur de ses politiques publiques en se dotant d'une stratégie concrète et ambitieuse.**

Dans cet élan, les autorités communales **entendent faire de la durabilité une force, un atout, mais aussi une réussite partagée avec les citoyens**, en se ralliant aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD)<sup>3</sup> à l'horizon 2030, puis 2050.

*Version adoptée par le Conseil municipal le 27.06.2023*

<sup>1</sup> Conférence de presse du Conseil d'État, novembre 2022

<sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies, discours du secrétaire général, janvier 2020

<sup>3</sup> Les objectifs et les cibles de développement durable sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Source : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/)

# Vision & Stratégie

→ La trajectoire que nous façonnons est à la fois ambitieuse, réaliste, et surtout dynamique. Elle nous invite à nous projeter dès aujourd'hui - *pour la prochaine décennie* - vers une image vertueuse du développement durable.

## Fondements

En se ralliant à la définition décrétée par les Nations Unies, le développement durable appelé de nos vœux est **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>4</sup>**.

Notre vision est également empreinte des fondements de la Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (LDD, 2016). Cette dernière stipule que : « *l'ensemble des activités des pouvoirs publics s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable [...], qui soit compatible avec celui de la planète et qui préserve les facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins* ».

## Stratégie

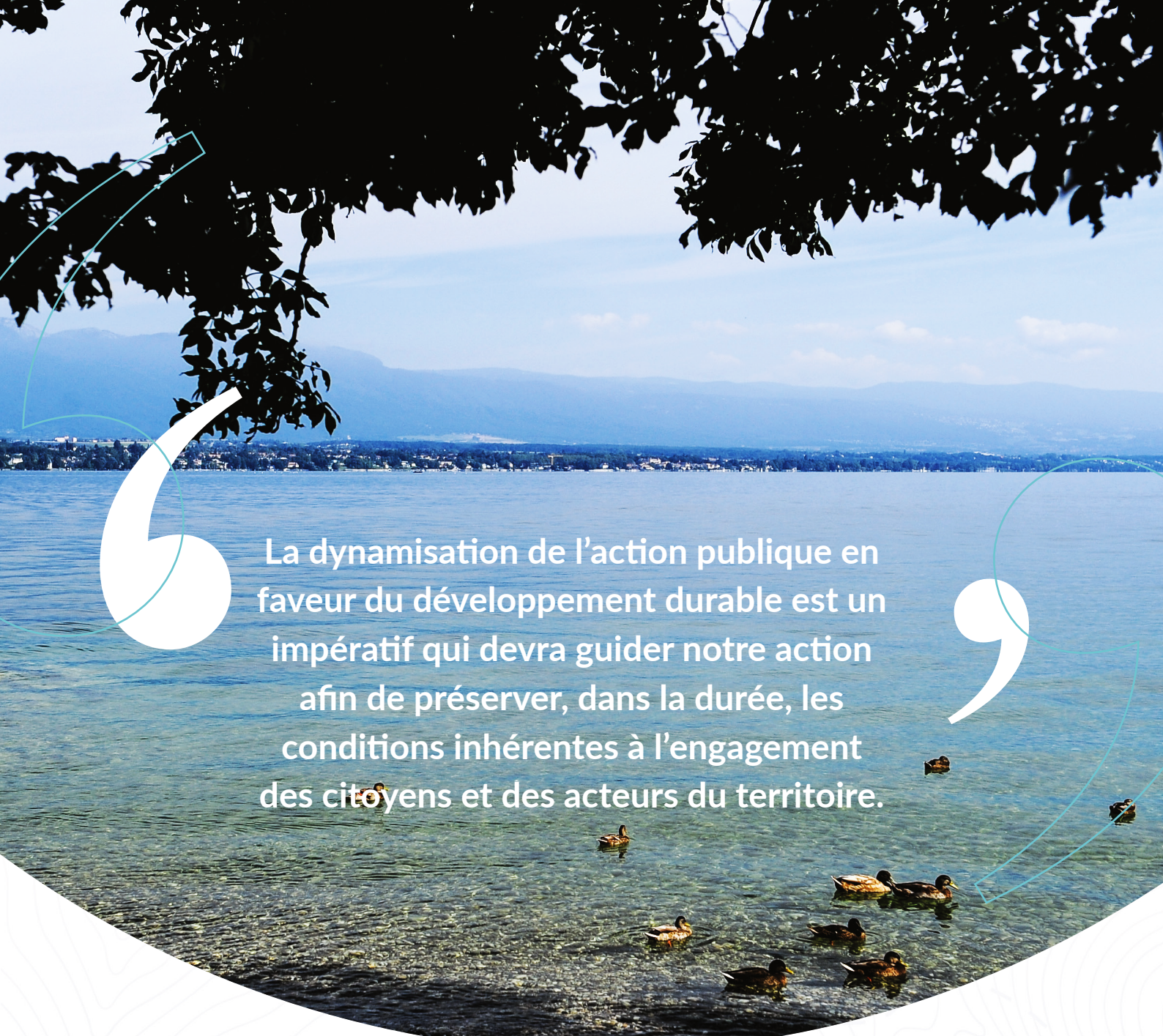
Telle que nous l'envisageons, notre stratégie de développement durable constitue un **cadre référentiel et structurant, essentiel en matière de politiques publiques**. Elle définit les lignes directrices et la marche à suivre afin d'orienter les activités et le développement du territoire vers un modèle innovant qui concilie efficacité économique, responsabilité

environnementale et solidarité sociale - **pilliers fondateurs du développement durable**.

Dans ce sens, il s'agit non seulement d'encourager une croissance économique durable, qui puisse profiter à tous ; mais aussi, d'améliorer les conditions de vie des citoyens, de favoriser un développement social équitable, et enfin, de promouvoir une gestion raisonnée des ressources naturelles.

D'un point de vue plus pragmatique, notre stratégie de développement durable incarne **un instrument tangible pour fédérer, mobiliser et impulser**.

<sup>4</sup>Source: [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/)



La dynamisation de l'action publique en faveur du développement durable est un impératif qui devra guider notre action afin de préserver, dans la durée, les conditions inhérentes à l'engagement des citoyens et des acteurs du territoire.

## Principes

Notre stratégie de développement durable repose sur **quatre principes généraux** :

### L'équilibre

**Garantir** l'intégration équilibrée de chaque dimension du développement durable à nos actions.

### La transversalité

**Intégrer** le développement durable dans chaque politique publique et à tous les échelons de l'administration.

### La cohérence

**Déployer** la stratégie de développement durable en cohérence avec les dispositifs de planification et réglementaires existants.

### La coordination

**Privilégier** l'atteinte des objectifs de développement durable par le partenariat, essentiel au soutien des efforts déployés.

# Mise en œuvre & Suivi

→ Les autorités communales prévoient l'adoption de politiques et de mesures audacieuses pour mettre en œuvre la stratégie de développement durable.

## Cadre

La concrétisation effective de notre stratégie repose sur la conception, l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'actions dont le périmètre couvre les domaines stratégiques<sup>5</sup> du Concept cantonal du développement durable 2030<sup>6</sup> et témoigne tant de la diversité des enjeux que de leur imbrication.

Pour ce faire, nous nous sommes dotés d'une méthodologie et d'un processus clé<sup>7</sup> issu du « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ». Ce guide a été élaboré par l'association Coord21 qui regroupe des collectivités et des institutions de droit public établies en Suisse romande.

<sup>5</sup> Aménagement du territoire, énergie, mobilité, biodiversité (...).

<sup>6</sup> Concept cantonal du développement durable 2030 | [ge.ch](http://ge.ch)

<sup>7</sup> Coord21 : « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons », mars 2020.

# Processus

1

## Etat des lieux

La première étape a consisté à réaliser un état des lieux de la planification territoriale au regard notamment des dispositifs stratégiques et réglementaires existants.

Cet exercice a permis d'identifier **les enjeux prioritaires et les leviers pertinents à activer par domaine** tout en offrant une vision réaliste de la situation actuelle.

À l'issue de ce travail, **des objectifs cibles ont été priorisés et fixés** dans une perspective de court, moyen et long terme.

2

## Programme d'actions

Le programme d'actions incarne la colonne vertébrale de la stratégie de développement durable. Lors de sa conception, nous avons **traduit de façon opérationnelle et concrète les objectifs cibles fixés** à l'état des lieux et ainsi constitué une feuille de route pratique.

Son adoption et sa mise en œuvre seront déterminées pour chaque législature et pourront être ajustées dans le temps, au gré des possibilités et des exigences.


3

## Monitoring & évaluation

La mise en place d'un système de monitoring du programme d'actions nous a paru essentielle pour **garantir un suivi minutieux de la mise en œuvre de nos actions et l'atteinte des objectifs cibles fixés**. Le monitoring permet également de répondre aux exigences de suivi pour l'obtention de labels et de certifications.

Par ailleurs, **une évaluation de la durabilité du programme d'actions sera réalisée chaque année**. Ce travail permettra non seulement d'identifier les facteurs de succès, mais aussi de proposer des révisions et des mesures d'ajustement.

L'évaluation sera communiquée et partagée au sein de l'administration, et à plus large échelle, auprès des citoyens, **afin de garantir la transparence de l'action publique à tous les échelons**.



**Nous devons tous nous mobiliser.  
L'ancrage local auprès des citoyens est  
et sera gage de réussite afin d'apporter  
des réponses réalistes aux engagements  
politiques. Nous y travaillerons tout en  
préservant les libertés individuelles et le  
plaisir de tout un chacun à vivre au sein  
de notre commune.**

*Le Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive*





# Nos engagements

→ L'adoption de la stratégie de développement durable nécessitera de faire évoluer les pratiques et les modes de vie, tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle collective.

Pour relever ces défis, des solutions politiques, technologiques et économiques sont à notre portée.

**Les facteurs de réussite et les conditions essentielles à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable reposent avant tout sur le maintien d'un niveau d'exigence certain eu égard aux ambitions fixées.**

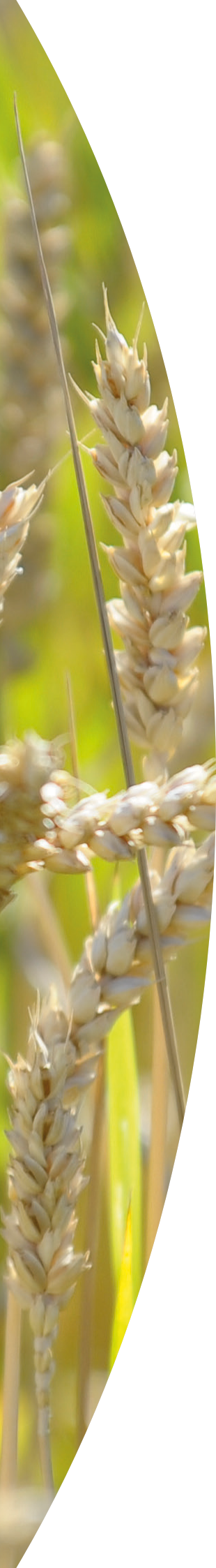
Pour ce faire, nous nous engageons, non seulement, à nous assurer de la cohérence et de la progressivité de nos actions, dans la durée ; mais aussi à maintenir et soutenir la mobilisation des autorités communales, de l'administration et de l'ensemble des citoyens ; enfin, nous nous engageons à assurer une communication active des expériences et des résultats escomptés. **Nous y veillerons.**

Ensemble, nous atteindrons la durabilité. **Telle est la vision que nous souhaitons partager** à travers cette charte de développement durable.



# Le message du Conseil administratif

→ Nous vous assurons de notre engagement à appliquer pleinement la Charte de développement durable et ses principes généraux.



Notre priorité est, avant tout, d'assurer un service public de qualité et de proximité tout en garantissant un équilibre certain entre la dynamisation du territoire, la protection des espaces naturels et de la biodiversité, mais aussi, la préservation d'un cadre de vie accueillant et convivial pour les citoyens.

**Nous sommes convaincus de la nécessité d'intégrer - efficacité économique, responsabilité environnementale et solidarité sociale - de manière pragmatique et concrète dans l'ensemble de nos actions, notamment lors de la planification, l'exécution et le suivi des politiques publiques.**

Nous avons à cœur d'associer les citoyens à ces démarches afin qu'ils aient la possibilité d'exprimer leurs souhaits et d'agir sur leur présent, comme sur leur avenir.

Pour cela, nous insistons sur le fait que le développement durable appelle des mesures concrètes et ne pourra se réaliser qu'à la faveur d'une implication solidaire des citoyens, de la société civile et des pouvoirs publics ; œuvrant tous ensemble à concrétiser l'avenir que nous souhaitons pour les générations futures.

**Philippe Thorens**

**Carole Lapaire**

**Marcel Goehring**

Crédits et contact : © Commune de Collonge Bellerive,  
Service du développement durable  
- Chemin du Château-de-Bellerive 1 - Case postale 214 - CH - 1222 Vézenaz  
Conception graphique : SQLI

